

depuis 1 jusqu'à 10, inclusivement, du rang VIII du même canton, moins la partie des rangs IV, V et VI, située au nord du Ruisseau du Sauvage.

Cette érection a pris effet le 1er juillet 1903.

— D'ériger en municipalité scolaire le canton Fabre, comté de Pontiac, sous le nom de " Fabre ", avec les limites qui lui sont assignées comme tel canton. Ce territoire ne formant partie d'aucune municipalité scolaire.

Cette érection a pris effet le 1er juillet 1903.

— D'ériger en municipalité scolaire distincte, pour les catholiques seulement, sous le nom de " Inverness ", le territoire situé dans le comté de Mégantic, borné comme suit : au nord-est par la rivière Bécancour et le canton Nelson, au sud-est, par les cantons de Leeds et d'Irlande, au sud-ouest, par les cantons d'Halifax et la paroisse de Saint-Pierre-Baptiste, et au nord-ouest par la rivière Thames, le canton Somerset et celui de Nelson. Ce territoire comprend le canton d'Inverness, moins les parties qui se trouvent dans Saint-Pierre-Baptiste et Sainte-Anastasie-de-Nelson.

Cette érection a pris effet le 1er juillet 1903.

— Par arrêté ministériel en date du 30 juin dernier, a été nommé commissaire d'écoles : M. William Power, membre de la commission scolaire catholique de la cité de Québec, en remplacement de M. John-Gabriel Hearn, dont le terme d'office est expiré.

— Par arrêté ministériel en date du 30 juin dernier, il a été résolu de détacher de la municipalité scolaire de Notre-Dame-des-Anges de Stanbridge, comté de Missisquoi, les lots suivants du cadastre officiel de Notre-Dame-des-Anges de Stanbridge, savoir : Nos 116, 128, 126, 142, 110, 111, 112, 115, 140, 141, 113, 114, 105, 107, 139, 124, 120, 144 et 145 :

Du cadastre du " canton " de Stanbridge, les lots suivants, savoir : Nos 744, 748, 745, 746, 738 jusqu'à 752, inclusivement, et annexer tous ces divers lots pour les fins scolaires, à la municipalité de Bedford, dans le même comté.

Cette annexion a pris effet le 1er juillet 1903.



DI

1.3

1.4

5.2

10.6

AR

8.55

4.30

8.20

8.20

9.15